



Initiative pour la Transparence dans  
les Industries Extractives du Sénégal

# Rapports **ITIE** 2015-2016

# Comprendre pour agir





# Comprendre pour agir

*Version simplifiée des Rapports de conciliation ITIE  
2015 – 2016*



RESSOURCES  
NATURELLES



Octroi de licences  
et contrats

Production

Perception d'impôts

Distribution  
des revenus

Contribution  
économique  
et sociale



CHAÎNE DE VALEUR



UTILITÉ  
PUBLIQUE

Rapport **ITIE**

ITIE: Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

# Table des matières

AVANT PROPOS .....	7
L'ITIE au Sénégal .....	9
Publication des Rapports ITIE 2015 et 2016 .....	10
<b>Informations contextuelles .....</b>	<b>11</b>
Cadre institutionnel et réglementaire du secteur extractif .....	12
Carte des blocs pétroliers au 31 décembre 2016 .....	14
Carte des principaux gisements miniers au 31 Décembre 2016 .....	16
Paievements sociaux .....	18
Productions et exportations .....	19
Contribution du secteur extractif dans l'économie .....	21
Publication des Contrats.....	22
Contenu Local .....	23
Paievements infranationaux .....	24
<b>Considérations méthodologiques.....</b>	<b>27</b>
Secteurs couverts par le Rapport .....	28
Types de Paiements par Administration publique.....	30
Fiabilité et exhaustivité .....	31
Revenus du Secteur extractif .....	32
Contribution du secteur extractif au budget de l'Etat .....	33
Répartition des Paiements par Flux.....	34
Analyse comparative pour la période 2014-2016 .....	36
Evolution des paievements du secteur minier .....	<b>37</b>
Evolution des paievements du secteur des hydrocarbures.....	38
Répartition des revenus par Substance .....	39
Impôts locaux, Impôts d'Etat et autres catégories de flux .....	41
Evolution des paievements du secteur des hydrocarbures.....	42
Répartition des Paiements par Entreprise .....	43
<b>Principales recommandations.....</b>	<b>45</b>

## AVANT PROPOS

En publiant les Rapports ITIE 2015 et 2016, le Comité National de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (CN ITIE) vient de réussir un important pari, celui de fournir, aux Sénégalais et à tous les acteurs et parties prenantes soucieux de la transparence dans la gestion des ressources minières et pétrolières, des données récentes, fiables et exhaustives visant à renforcer la compréhension du niveau de contribution du secteur extractif au développement économique et social.

La publication des Rapports ITIE 2015 et de 2016 (dix mois seulement après la fin de l'exercice fiscal y afférent), démontre encore une fois la volonté du CN-ITIE de respecter la ponctualité des publications dans le but de permettre au Gouvernement et aux citoyens en général d'avoir les données du secteur extractif à la fin de chaque exercice fiscal.

L'élaboration des deux Rapports comme à l'accoutumée, a été rendue possible grâce à la parfaite collaboration des parties prenantes du processus de mise en œuvre de l'ITIE (Administration, Entreprises, société civile) constituant le Comité National ITIE communément appelé « Groupe multipartite ».

C'est l'occasion de magnifier la collaboration dévouée et sans faille des entreprises du secteur extractif, des organismes collecteurs et régies financières et de la Cour des Comptes. Leur implication dans le processus de production, de collecte et de certification des données s'est renforcée au fil des années. Ce qui a permis de confirmer les efforts de transparence et de bonne gouvernance, déjà perçus dans le rapport de 2014. La participation de la Cour des comptes à la certification des flux de paiement fournis par les régies financières

a permis de mettre en exergue le caractère hautement fiable des informations.

En outre, les revenus importants générés par le secteur extractif (116,8 milliards) et ceux repris dans le budget de l'État (105,9 milliards) pour l'année 2016 sont l'expression immédiate de la dynamique de contribution haussière du secteur sous l'impulsion notamment des opérations minières. Cela se traduit par une hausse des parts des activités extractives dans le PIB (2,8%) et dans les exportations (36%). Le rapport indique expressément l'augmentation des impôts sectoriels notamment la redevance minière qui passe de 9 667 334 020 FCFA en 2015 à 16 300 254 181 FCFA en 2016.

Au-delà des chiffres relatifs aux paiements effectués par les entreprises à l'État, le rapport fournit au lecteur des informations essentielles sur l'instruction des demandes et l'octroi des titres miniers et d'hydrocarbures, met en exergue le dispositif institutionnel et législatif qui encadre le secteur, met la lumière sur les données de production et les exportations des minerais ainsi que les montants des ventes, et informe sur les dépenses sociales volontaires et contractuelles sous forme d'engagements des entreprises. Si la production de tels rapports se poursuit dans les prochaines années, combinée à la mise en œuvre des recommandations, le Sénégal deviendra sans doute un modèle en matière de transparence dans l'exploitation des ressources naturelles et dans la gestion efficiente des revenus générés par le secteur extractif.

**Le Comité National ITIE**

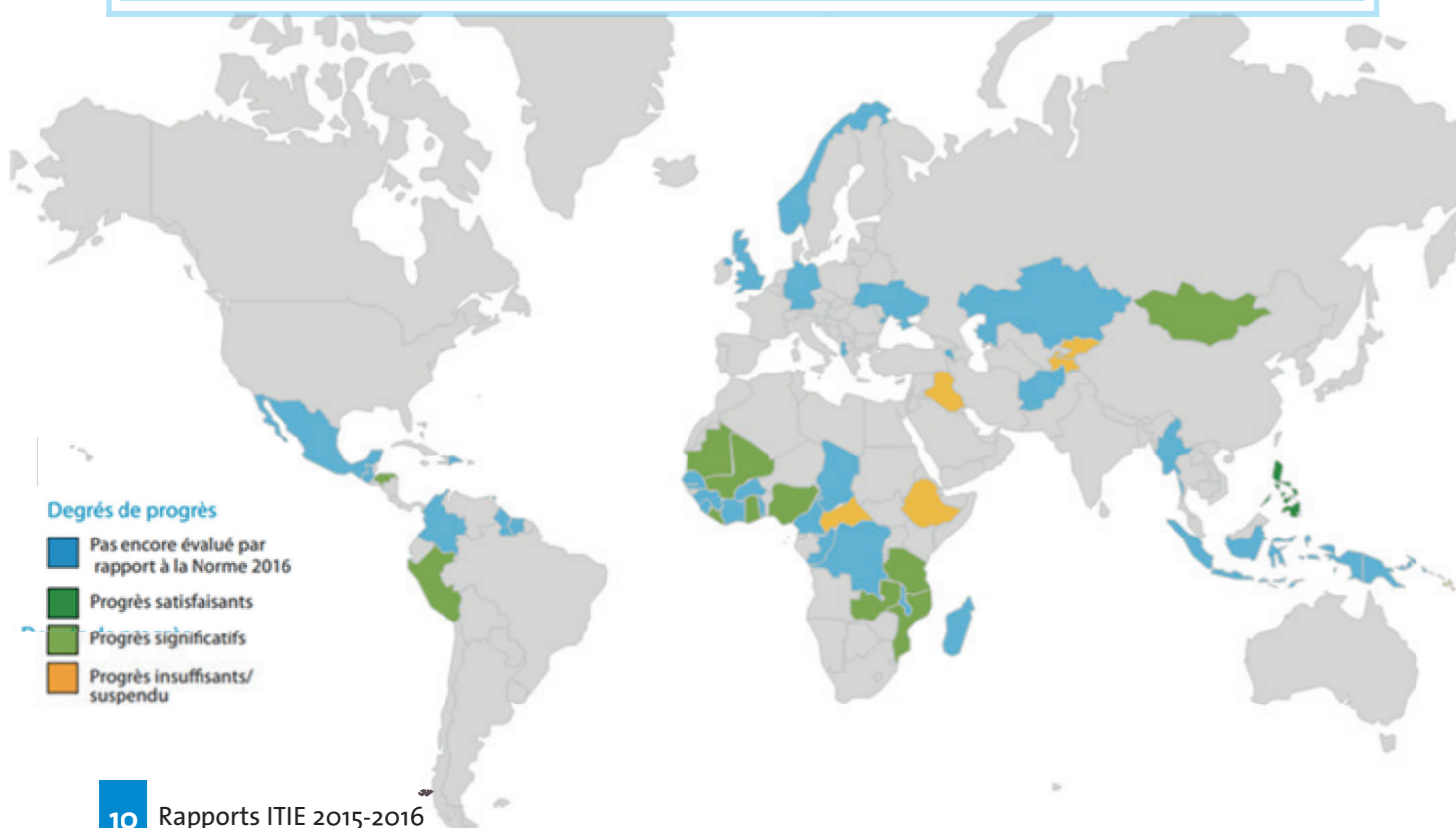


## L'ITIE : Une Norme mondiale pour améliorer la gouvernance des ressources naturelles



*L'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives est une norme internationale qui vise à améliorer la transparence et la responsabilité dans l'utilisation des revenus issus de l'exploitation des ressources minières, pétrolières et gazières.*

- Mise en place par des gouvernements, des entreprises et des organisations de la société civile, l'ITIE est née d'une conviction partagée : les ressources naturelles doivent profiter aux citoyens et cela nécessite des niveaux élevés de transparence.
- Les pays qui mettent en œuvre la Norme ITIE sont tenus de publier des informations ponctuelles et exactes sur la façon dont leurs ressources naturelles sont gérées.
- Les entreprises, les gouvernements, la société civile et les citoyens, ont de plus en plus d'informations fiables sur l'état de la gouvernance des ressources minières, pétrolières et gazières.



## L'ITIE AU SÉNÉGAL

### Des progrès importants dans la promotion de la transparence au Sénégal

- La mise en œuvre de la Norme ITIE est assurée par un Groupe Multipartite, composé des représentants de l'Etat, des organisations de la société civile et des entreprises minières, pétrolières et gazières.
- Le Sénégal a accompli, après quatre années de mise en œuvre de la Norme, des progrès importants dans sa marche vers la transparence optimale de la gestion des ressources extractives.
- Le Comité national ITIE a l'ambition d'influencer la mise en œuvre des politiques minière et pétrolière au Sénégal, pour contribuer à créer un environnement favorable, tant à l'investissement, qu'au bien-être des populations.
- Le processus d'évaluation des progrès accomplis en matière de transparence par le Sénégal a démarré depuis le 1er Juillet 2017.



### Calendrier de l'ITIE Sénégal


2013	Adhésion
2015	Publication 1 <sup>er</sup> rapport
2016	Publication 2 <sup>e</sup> rapport
2017	Validation - Publication 3 <sup>e</sup> et 4 <sup>e</sup> rapports

## PUBLICATION DES RAPPORTS ITIE 2015 ET 2016

*La norme ITIE exige la publication de rapports exhaustifs, incluant la divulgation complète des revenus de l'État issus des industries extractives, ainsi que la divulgation de tous les paiements significatifs versés au gouvernement par les entreprises pétrolières, gazières et minières.*



- Entre 2015 et 2017, le Sénégal a publié quatre Rapports ITIE portant respectivement sur les années fiscales 2013, 2014, 2015 et 2016. A travers la publication de ces rapports, le Sénégal relève le défi de la divulgation d'informations jadis considérées comme confidentielles, secrètes, à tout le moins non accessibles au public.
- Dans un souci de mettre à la disposition des citoyens des informations beaucoup plus récentes sur le secteur extractif, le Comité national ITIE a publié les Rapports ITIE couvrant les périodes comprises entre le 1er Janvier 2015 et le 31 Décembre 2016.
- Les Rapports ITIE de 2015 et de 2016 permettent de renforcer la compréhension du niveau des contributions du secteur extractif au développement économique et social du Sénégal en vue d'améliorer la transparence et la bonne gouvernance dans toutes les composantes de la chaîne de valeur.



# Informations contextuelles



### Cadre institutionnel et réglementaire du secteur minier

**Le Ministère des Mines et de la Géologie** est l'entité responsable de la promotion, du contrôle des activités de prospection et d'exploitation minière, et de l'élaboration des dispositions législatives et réglementaires applicables au secteur minier.

Les directions listées ci-après constituent le bras opérationnel du Ministère dans le cadre de la gouvernance du secteur minier.

#### Direction de la Promotion et de la Prospection minière (DPPM)

Contribue à la mise en œuvre de la politique de promotion, de prospection minière, géologique, géophysique et géochimique.

#### Direction de la géologie (ex-DMG)

Contribue à la mise en œuvre de la politique minière à travers l'élaboration et l'application du cadre législatif et réglementaire et assure la gestion du cadastre minier.

#### Direction de la réglementation et du Contrôle de l'Exploitation minière (ex-DCSOM)

Assure le contrôle et le suivi de l'exécution des opérations de recherche et d'exploitation ainsi que la collecte des données y afférentes.

- Des Services Régionaux des Mines et de la Géologie sont institués dans les 14 régions du Sénégal.
- En 2016, la loi n°2003036 du 24 novembre 2003 portant Code minier et son décret d'application (n°20040647 du 17 mai 2004) régissaient les activités du secteur minier.
- Un nouveau code minier a été adopté le 08 novembre 2016 <http://itie.sn/reglementation/>.



### Cadre institutionnel et réglementaire du secteur des Hydrocarbures

**Le Ministère de l'Energie et du Développement des Energies Renouvelables devenu le Ministère du Pétrole et des Energies** est l'entité responsable de la mise en œuvre et du suivi de la politique du Gouvernement dans le secteur des Hydrocarbures.

Les organismes ci-après étaient pour le compte de l'État, en charge du suivi des opérations de recherche, d'exploitation d'hydrocarbures, et de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement de projets pétroliers et gaziers.

#### Direction des Hydrocarbures (DH)

La DH est l'organe du Ministère en charge de l'élaboration, de l'adoption, de la mise en œuvre et du suivi des stratégies relatives au secteur des Hydrocarbures.

#### PETROSEN

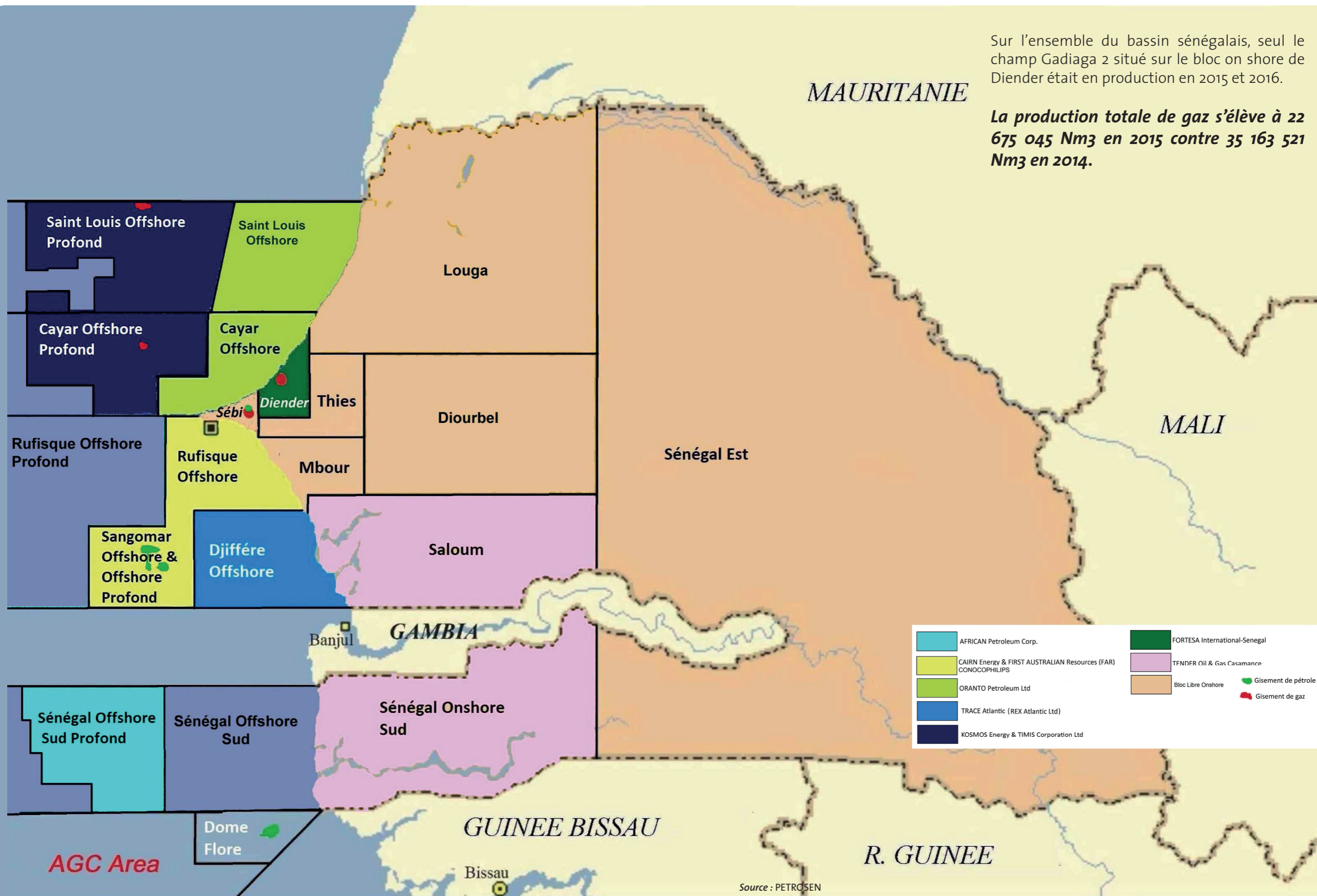
PETROSEN est une société anonyme à participation publique majoritaire (détenue à 99% par l'État ; à 1% par la Société Nationale de Recouvrement), créée en mai 1981. La société est placée sous la tutelle technique du Ministère du Pétrole et des Energies.

#### Comité d'Orientation Stratégique du Pétrole et du Gaz (COS – PETROGAZ)

Le COS – PETROGAZ est chargé d'assister le Président de la République dans la définition, la supervision et le contrôle de la mise en œuvre de la politique nationale en matière de développement de projets pétroliers et gaziers.

- En 2015 et en 2016, la loi n°98-05 du 8 janvier 1998 portant code pétrolier et son décret d'application (n°98-810 du 6 octobre 1998) régissaient « la prospection, la recherche, l'exploitation et le transport des hydrocarbures, ainsi que le régime fiscal de ces activités ».
- Une révision du code pétrolier est actuellement en cours.

# CARTE DES BLOCS PÉTROLIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016

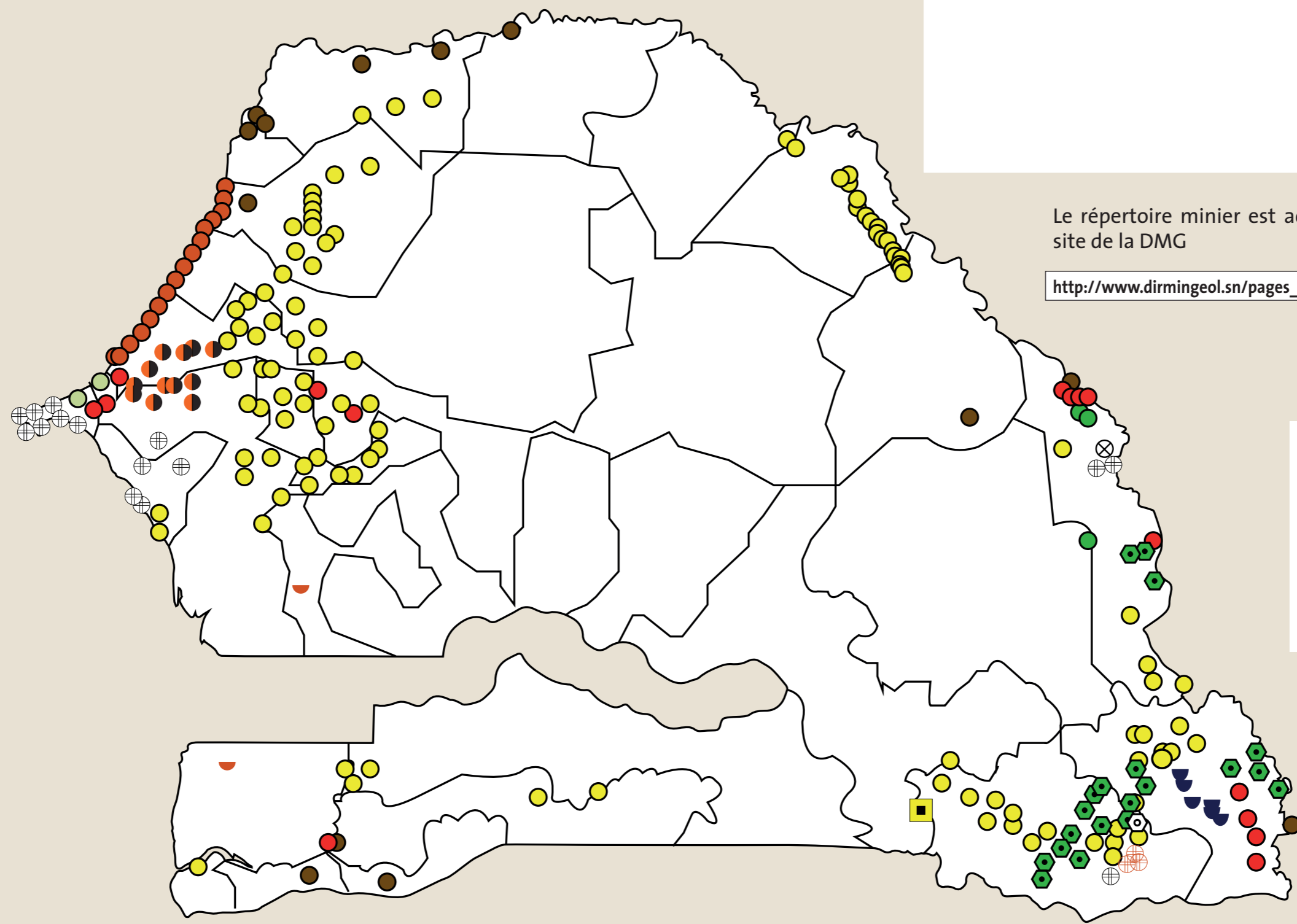


Sur l'ensemble du bassin sénégalais, seul le champ Gadiaga 2 situé sur le bloc on shore de Diender était en production en 2015 et 2016.

**La production totale de gaz s'élève à 22 675 045 Nm3 en 2015 contre 35 163 521 Nm3 en 2014.**

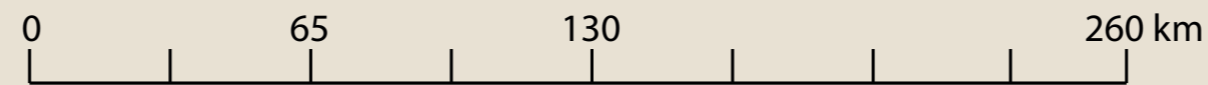
	AFRICAN Petroleum Corp.		FORTESA International-Senegal
	CAIRN Energy & FIRST AUSTRALIAN Resources (FAR) CONOCOPHILIPS		TFENDER Oil & Gas Casamance
	ORANTO Petroleum Ltd		Bloc Libre Onshore
	TRACE Atlantic (REX Atlantic Ltd)		Gisement de pétrole
	KOSMOS Energy & TIMIS Corporation Ltd		Gisement de gaz

# CARTE DES PRINCIPAUX GISEMENTS MINIERS AU 31 DÉCEMBRE 2016



Le répertoire minier est accessible en ligne sur le site de la DMG

[http://www.dirmingeol.sn/pages\\_utiles/carte\\_des\\_permis\\_m.php](http://www.dirmingeol.sn/pages_utiles/carte_des_permis_m.php)



Source : DMG

Les cartes et les registres sont consultables à la DMG

## PAIEMENTS SOCIAUX

Les Rapports ITIE 2015 et 2016 fournissent des informations liées aux dépenses sociales des entreprises extractives. Les dépenses sociales ou paiements sociaux sont de deux ordres :

- Les paiements sociaux obligatoires (l'ensemble des contributions obligatoires (contractuelles) faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local en vertu des conventions conclues ou des engagements pris envers les localités et communes.
- Les paiements sociaux volontaires (l'ensemble des contributions volontaires faites par les sociétés extractives dans le cadre du développement local).

Les tableaux ci-après présentent les dépenses sociales des entreprises extractives en 2015 et 2016 :

	Entreprises	Paiements sociaux Obligatoires		Paiements sociaux Volontaires		Total
		Nature	Numéraire	Nature	Numéraire	
2015	Sabodala Gold	o	813 490 846	o	14 340 562	827 831 407
	Sococim	o	o	40 000 000	o	40 000 000
	Ciments du Sahel	o	o	o	118 702 730	118 702 730
	Grande Côte	o	o	o	212 049 409	212 049 409
	Dangote	o	o	o	41 397 159	41 397 159
	Somiva	o	o	o	28 699 500	28 699 500
	Sephos	78 824 030	o	o	232 379 947	311 203 977
	Gecamines	o	o	6 668 000	o	6 668 000
	Sodevit	o	o	o	175 500	175 500
	Fortesa	o	3 200 000	86 295 300	o	89 495 300
	Blackstairs Energy Senegal Limited	95 956 644	o	o	o	95 956 644
<b>Total</b>	<b>174 780 674</b>	<b>816 690 846</b>	<b>132 963 300</b>	<b>647 744 807</b>	<b>1 772 179 626</b>	

2016	Sabodala Gold	858 198 691	o	7 647 288	o	865 845 979
	Sococim	o	o	20 000 000	o	20 000 000
	Ciments du Sahel	o	o	o	76 282 814	76 282 814
	Grande Côte	o	o	o	185 614 398	185 614 398
	Dangote	o	o	67 446 591	o	67 446 591
	Somiva	o	o	44 880 835	32 019 174	76 900 009
	Sephos	65 915 850	o	100 445 025	o	166 360 875
	Gecamines	o	o	26 863 050	o	26 863 050
	Sodevit	o	o	6 050 000	o	6 050 000
	Kosmos Energy Senegal	o	o	29 180 800	221 077 461	250 258 261
<b>Total</b>	<b>924 114 541</b>	<b>o</b>	<b>302 513 589</b>	<b>514 993 847</b>	<b>1 741 621 977</b>	

## PRODUCTIONS ET EXPORTATIONS

Les Rapports ITIE 2015 et 2016 fournissent des informations sur les quantités et les volumes de production par type de minerai.

Ces informations permettent de comprendre le potentiel du secteur extractif.

### OR

182 282 Onces en 2015  
216 282 Onces en 2016



### PHOSPHATES

1 836 552 tonnes en 2015  
2 770 207 tonnes en 2016



### Minéraux Lourds

(Zircon, Ilménite, Rutile, Leucoxéne)

478 248 tonnes en 2015  
478 642 tonnes en 2016



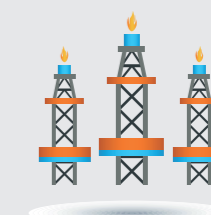
### Calcaires

3 455 237 tonnes en 2015  
4 955 646 tonnes en 2016



### Gaz

22 675 044 Nm3 en 2015  
21 064 534 Nm3 en 2016



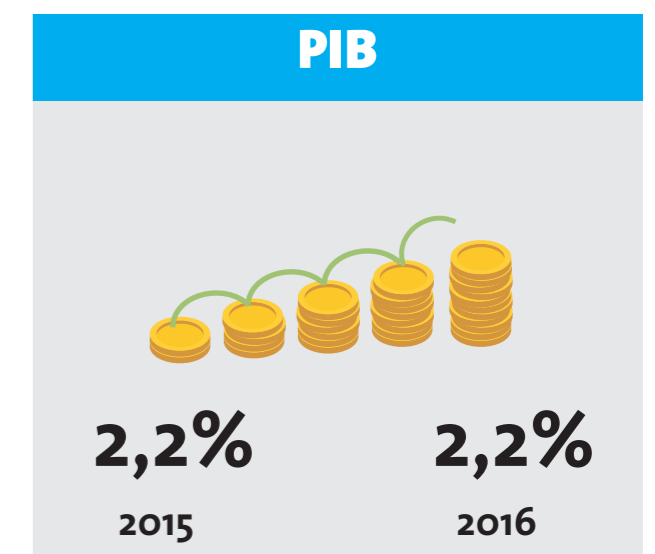
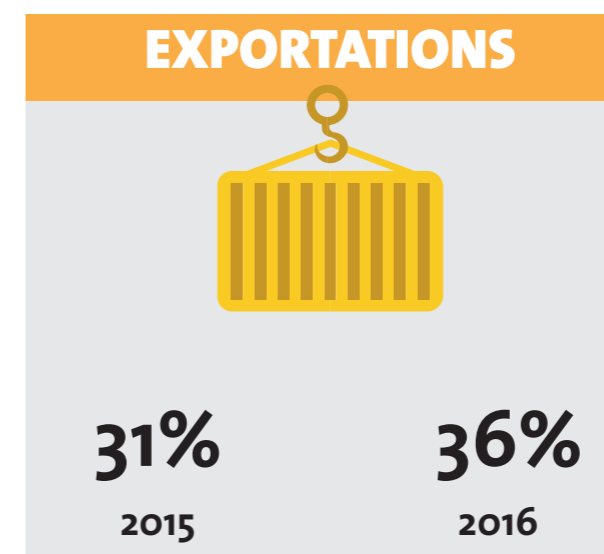
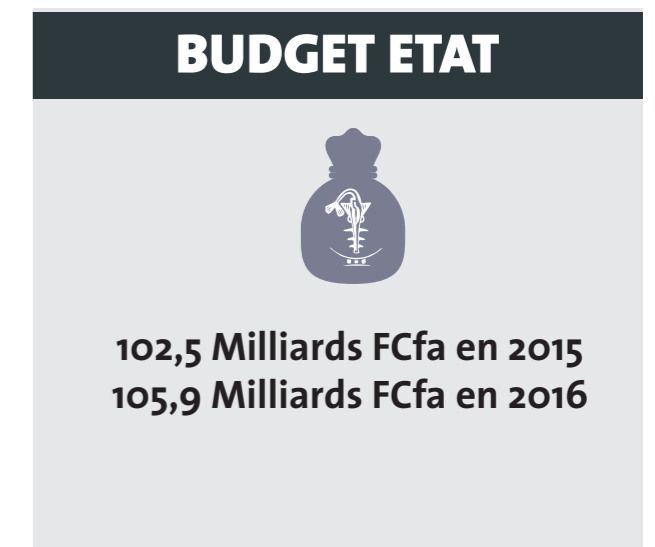
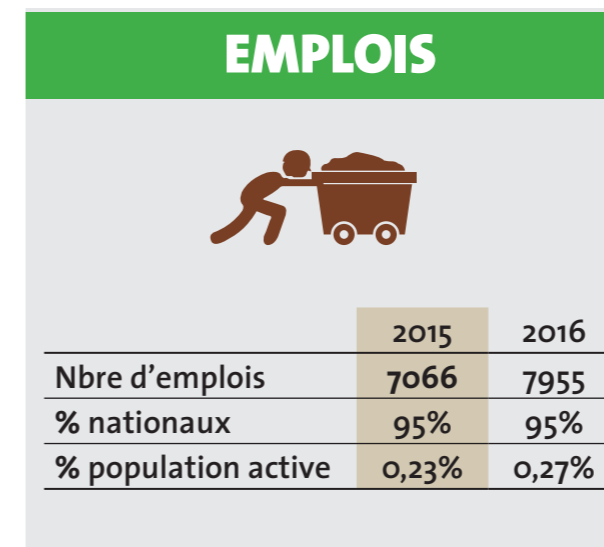
Toute la production de gaz a été vendue à la SOCOCIM pour **3,74 milliards FCFA en 2015** et **3,47 milliards en 2016**.

Type du minéral	Unité	Quantité de Production 2015	Quantité de Production 2016	Exportations 2015		Exportations 2016	
				Quantité	Valeur (en Millions FCFA)	Quantité	Valeur (en Millions FCFA)
Or	Once	182 282	216 735	193 218	132 762	217 652	158 824
Argent	Once	-	-	17 887	165	18 734	199
Phosphate	Tonne	1 836 552	2 770 207	941 525	38 895	712 971	26 090
Attapulгите	Tonne	181 247	163 568	183 215	4 983	160 180	4 425
Ilménite 54	Tonne	320 646	298 437	340 021	16 972	331 124	19 507
Premium Zircon	Tonne	23 516	27 404	22 427	14 246	28 122	15 609
Standard Zircon	Tonne	21 732	25 223	19 409	11 594	24 978	12 602
Ilménite 58	Tonne	107 043	117 913	80 398	7 630	79 701	7 463
Basalte	Tonne	2 535 402	2 520 138	92 099	549	9 942	62
Rutile	Tonne	2 084	2 892	1 971	950	2 641	1 180
Calcaire	Tonne	3 455 237	4 955 646	-	-	-	-
Argile	Tonne	590 617	611 244	-	-	-	-
Latérite	Tonne	66 135	100 190	-	-	-	-
Leucoxène	Tonne	3 227	6 773	2 638	628	6 178	1 501
Clinker	Tonne	690 689	9 292	-	-	9 291	1 776
Ciment	Tonne	3 532 003	2 753 704	2 227 298	86 217	2 911 274	115 378
Total Secteur Minier				315 591		364 616	
Gaz (*)	normo mètre cube	22 675 044	21 064 534	-	-	-	-

## CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF DANS L'ÉCONOMIE

Les Rapports ITIE 2015 et 2016 présentent la contribution des industries extractives dans les exportations, le budget de l'Etat, le PIB et l'Emploi.

- Les rapports font état d'une contribution du secteur extractif de l'ordre de 31% des exportations en 2015 contre 36% en 2016, et de 0,2% de la population active en 2015 soit 7066 emplois déclarés par les entreprises du périmètre dont 95% de nationaux contre 0,27% soit 7955 emplois dont 95% de nationaux en 2016.
- Il ressort de l'analyse de la contribution, que le poids du secteur extractif dans l'économie est surtout perceptible à travers son effet positif sur la balance des paiements tandis que son importance dans le PIB reste marginale due à la taille du secteur.



## PUBLICATION DES CONTRATS



Le Code Pétrolier prévoit dans ses articles 17 et 34 que les conventions sont publiées dans le Journal Officiel.

De même, la loi n 2012-22 du 27 décembre 2012 portant Code de Transparence dans la Gestion des Finances publiques prévoit dans son article 4.6 que *«les contrats entre l'administration publique et les entreprises, publiques ou privées ... sont clairs et rendus publics »*.

Dans le secteur minier, le Sénégal a adopté le 08 Novembre 2016 un code, qui prévoit en son article L 117 *la publication des contrats sur le site officiel du Gouvernement*.

Conformément aux articles 7 et 34 du Code Pétrolier et; en accord avec les sociétés minières, le Gouvernement du Sénégal a procédé à la publication des contrats pétroliers et miniers sur son site officiel.

<http://itie.sn/contrats-miniers/>

<http://itie.sn/contrats-petroliers/>

<https://www.sec.gouv.sn/lois-et-reglements/conventions-mini%C3%A8res>

## CONTENU LOCAL

La consultation de certaines conventions minières a permis l'identification de dispositions par lesquelles les entreprises minières s'engagent à :

- Donner la priorité aux sociétés sénégalaises pour tous les contrats de sous-traitance à conditions équivalentes en termes de qualité, quantité, prix, etc.
- Allouer une enveloppe financière annuelle au développement économique et social des collectivités locales de la zone abritant le permis d'exploitation, conformément à l'article 22.4 du modèle de convention-type établi par le Ministère des Mines.
- Mettre en œuvre un programme de formation au profit du personnel sénégalais.

Dans le secteur des hydrocarbures, le code pétrolier prévoit en son article 53, des dispositions visant à promouvoir l'économie nationale.

Dans la pratique, certaines sociétés effectuent des paiements sociaux obligatoires et volontaires.

## PAIEMENTS INFRANATIONAUX

L'article 55 du code minier prévoit qu'une partie des ressources fiscales provenant des opérations minières est versée dans un fonds de péréquation destinée aux collectivités locales.

Les taux et les modalités de répartition du fonds sont fixés dans le Décret n°2009-1334 du 30 novembre 2009 qui prévoit dans son article premier que la quote-part des ressources annuelles provenant des opérations minières à verser au fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales est fixée à 20% des droits fixes et de la redevance minière. Ce décret a été complété par le décret 2015-1879 du 16 décembre 2015.

L'article 3 dudit décret traite de la répartition de la quote-part des ressources annuelles provenant des opérations minières à verser au fonds de péréquation et d'appui aux collectivités locales. Cette répartition se présente comme suit :

- 60% comme dotation d'appui à l'équipement ; et
- 40% au Fonds d'Équipement des Collectivités locales (FECL).

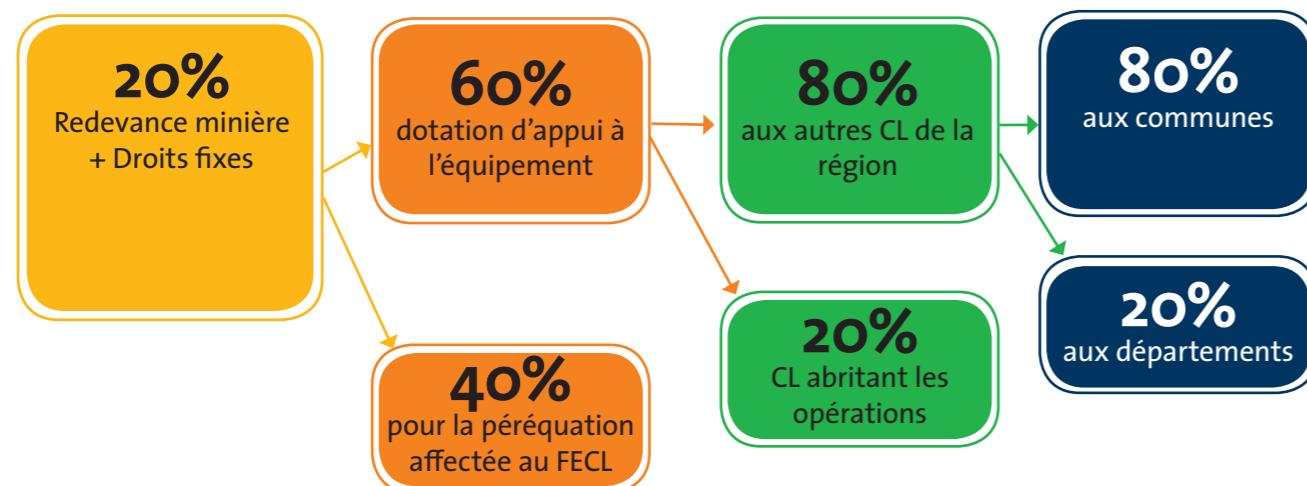
La dotation d'appui à l'équipement est répartie comme suit :

- 20% aux collectivités locales abritant le(s) sites(s) des opérations minières, proportionnellement à leurs contributions et au prorata de la taille de la population ; et
- 80% aux autres collectivités locales de la région, circonscription administrative abritant les autres opérations minières.

La part affectée aux autres collectivités locales de la région circonscription administrative est répartie comme suit :

- 80% aux communes au prorata de la taille de leur population ; et
- 20% aux départements collectivités locales.

Cette répartition est résumée dans le schéma suivant :



Les transferts au titre de chaque année sont opérés par un arrêté conjoint du Ministère chargé des Mines, du Ministère chargé des Finances et du Ministère chargé des collectivités publiques. Lesdits arrêtés pour l'année 2009, et pour la période 2010-2015 sont accessibles respectivement via les liens suivants : [http://itie.sn/?offshore\\_dl=2877](http://itie.sn/?offshore_dl=2877), [http://itie.sn/?offshore\\_dl=2875](http://itie.sn/?offshore_dl=2875).



# Considérations méthodologiques

## SECTEURS COUVERTS PAR LE RAPPORT

Les deux rapports couvrent respectivement les revenus provenant de toutes les entreprises extractives détentrices d'un titre actif au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2016. Les entreprises dont le total des paiements est supérieur à 200 millions de FCFA ainsi que les sociétés impliquées dans des transactions de troc ou dans des cessions de titres miniers ont été retenues pour soumettre une déclaration.

Pour les entreprises dont le montant total de la contribution est inférieur au seuil de 200 millions FCFA, leurs revenus sont reportés à travers la déclaration unilatérale de l'Etat. Ceci a permis de rapprocher 98,3% des revenus reportés dans les présents rapports.

Le Comité national ITIE a retenu 25 entreprises dans le Périmètre de réconciliation du Rapport :

- 17 Entreprises publiques et privées, en production et en exploration inscrites au cadastre minier.
- 8 entreprises publiques et privées en production et en exploration inscrites au répertoire pétrolier.



## PÉRIMÈTRE DES ENTREPRISES

### Secteur Minier

ENTREPRISE D'ETAT	
Société des Mines de Fer du Sénégal Oriental (MIFERSO)	
ENTREPRISES TITULAIRES D'UNE CONCESSION MINIÈRE	
Société de Commercialisation du Ciment	Ciments du Sahel
Sabodala Gold Operations	Grande Côte Operations
Société Sénégalaise des Phosphates de Thiès	Dangote Industries Sénégal SA
Industries Chimiques du Sénégal	Société Minière de la Vallée du fleuve Sénégal
ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS DE RECHERCHE	
Agem Sénégal Exploration SUARL	Sabodala Mining Company
ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION DE PETITE MINE	
Sephos Sénégal SA	African Investment Group SA
ENTREPRISES TITULAIRES DE PERMIS D'EXPLOITATION DE CARRIÈRES	
Société Sénégalaise d'Exploitation des Carrières	Gécamines
Compagnie Générale d'Exploitation de Carrière	Société pour le Développement de l'Industrie, du Tourisme et de l'Habitat au Sénégal

### Secteur des Hydrocarbures

ENTREPRISE D'ETAT	
Société des Pétroles du Sénégal (PETROSEN)	
ENTREPRISES EN EXPLOITATION	
Fortesa International Sénégal	
ENTREPRISES EN EXPLORATION	
Capricorn Senegal (filiale de Cairn Energy)	Kosmos Energy Senegal
Trace Atlantic	Oranto Petroleum
African Petroleum Corp	Blackstairs Energy Senegal

## TYPES DE PAIEMENTS PAR ADMINISTRATION PUBLIQUE

Services de l'Administration	Types de Flux	Hydro	Mine
DMG	Redevance minière (y compris les taxes d'extraction)		X
	Appui institutionnel		X
	Droits d'entrée fixes		X
DGID	Taxe sur la valeur ajoutée reversée	X	X
	Retenues à la source sur salaires (IR, TRIMF et CFCE)	X	X
	Redressements fiscaux	X	X
	Impôt sur les sociétés	X	X
	Impôt sur les sociétés (bénéfices non pétroliers)	X	
	Retenues à la source sur bénéfice non commercial	X	X
	Contribution spéciale sur les produits des mines et des carrières	X	
	Retenue à la source sur sommes versées à des tiers	X	X
	Taxe sur la valeur ajoutée précomptée	X	X
	Surtaxe foncière	X	X
	Impôt sur le revenu des valeurs mobilières	X	X
	DGD	Taxe sur la valeur ajoutée	X
Prélèvement communautaire solidaire UEMOA		X	X
Redevance statistique UEMOA		X	X
Droits de douane		X	X
Prélèvement communautaire CEDEAO		X	X
Prélèvement pour le Conseil Sénégalais des Chargeurs (COSEC)			X
Taxe d'enregistrement des véhicules		X	X
DGCPT	Revenus issus de la commercialisation de la Part de la production de l'État	X	
	Patente	X	X
	Contribution foncière des propriétés bâties (CFPB)	X	X
	Contribution foncière des propriétés non bâties (CFPNB)	X	X
	Appui institutionnel aux collectivités locales	X	X
	Impôt du minimum fiscal	X	X
	Dividendes versés à l'État	X	X
	Bonus sur les réserves additionnelles		X
Petrosen	Bonus	X	
	Appui à la formation	X	
	Appui à la promotion de la recherche et de l'exploitation	X	
	Appui à l'équipement	X	
	Revenus issus de la commercialisation de la part de la production de l'État	X	
	Loyer superficiel	X	
	Dividendes versés à PETROSEN	X	
	Pénalités versées à PETROSEN	X	
	Redevance	X	
Achat de données sismiques	X		
DEEC	Taxe superficiaire		X
	Taxe à la pollution		X
DEFCCS	Taxes d'abattage		X
	Appui Institutionnel (Fonds d'appui au Mini. De l'Env)		X
CSS et IPRES	Cotisations sociales (y compris les pénalités)	X	X
	Dépenses Sociales des entreprises	X	X
	Autres Paiements/Revenus significatifs	X	X

## FIABILITÉ ET EXHAUSTIVITÉ

Toutes les entreprises extractives retenues dans le périmètre de conciliation ont soumis leurs formulaires de déclarations et se sont conformées à la procédure d'assurance des données.

01

Tous les organismes collecteurs ont aussi soumis leurs formulaires de déclaration pour les entreprises extractives retenues dans le périmètre des Rapports ITIE. Tous les formulaires de déclaration ont été signés par le responsable de l'organisme collecteur et transmis à la Cour des Comptes pour certification.

La Cour des Comptes après vérification, est d'avis que les recettes déclarées par la DGID, la DGD, la DMG et la DGCPT, concernant les industries extractives au titre de la gestion 2015 et 2016, sont, dans tous leurs aspects significatifs, conformes à la situation des dites recettes comptabilisées dans les comptes du Receveur général du Trésor (RGT) et des Trésoriers Payeurs Régionaux (TPR).

02

Compte tenu de ces éléments, les Rapports ITIE couvrent de manière fiable et exhaustive les revenus du secteur extractif du Sénégal pour les années 2015 et 2016.

03

Le niveau satisfaisant de certification des formulaires de déclarations pour les exercices 2015 et 2016, constitue un important pas vers l'institutionnalisation de l'ITIE. En outre, le Sénégal est le seul pays ITIE en Afrique de l'Ouest à faire appel à la Cour des comptes pour la certification des données déclarées par les Administrations.



# Principaux résultats

## REVENUS DU SECTEUR EXTRACTIF

Le rapport 2015 met en évidence une contribution du secteur extractif d'un montant total de 118,1 Milliards FCFA répartis entre le secteur minier (à hauteur de 108,2 milliards FCFA) et le secteur des hydrocarbures (9,9 Milliards FCFA).

Les revenus générés par le secteur extractif pour l'année 2016, totalisent un montant de 116,8 Milliards de FCFA répartis entre le secteur minier (107,4 milliards FCFA) et le secteur des Hydrocarbures (9,4 Milliards FCFA).

Revenus du secteur extractif	2015	2016
Revenus provenant du secteur minier	108,2	107,4
Revenus provenant du secteur des hydrocarbures	9,9	9,4
<b>Total</b>	<b>118,1</b>	<b>116,8</b>

La contribution directe des entreprises extractives au budget de l'Etat s'élève à 102,5 milliards FCFA pour 2015 et à 105,9 milliards FCFA pour 2016. Le reste des revenus est réparti entre les fonds alloués à l'UEMOA et à la CEDEAO, le compte d'exploitation de la société nationale PETROSEN, les fonds propres des organismes collecteurs et des caisses de sécurité sociale, et les dépenses sociales.

	Revenus du secteur extractif 2016		Revenus du secteur extractif 2015	
	En Milliards FCFA	%	En Milliards FCFA	%
Revenus repris dans le Budget de l'Etat	105,9	90,7%	102,5	86,8%
Revenus perçus par l'UEMOA et la CEDEAO	3	2,6%	3,5	3,0%
Revenus encaissés par PETROSEN	1,9	1,6%	1,9	1,6%
Revenus encaissés dans les fonds propres des organismes collecteurs	4,2	3,6%	8,4	7,1%
Paievements sociaux	1,7	1,5%	1,8	1,5%
<b>Total</b>	<b>116,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>118,1</b>	<b>100,0%</b>

Ces résultats démontrent, en attendant la mise en exploitation attendue des ressources pétrolières et gazières du Sénégal, que le secteur minier fournit une part très importante de la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat.

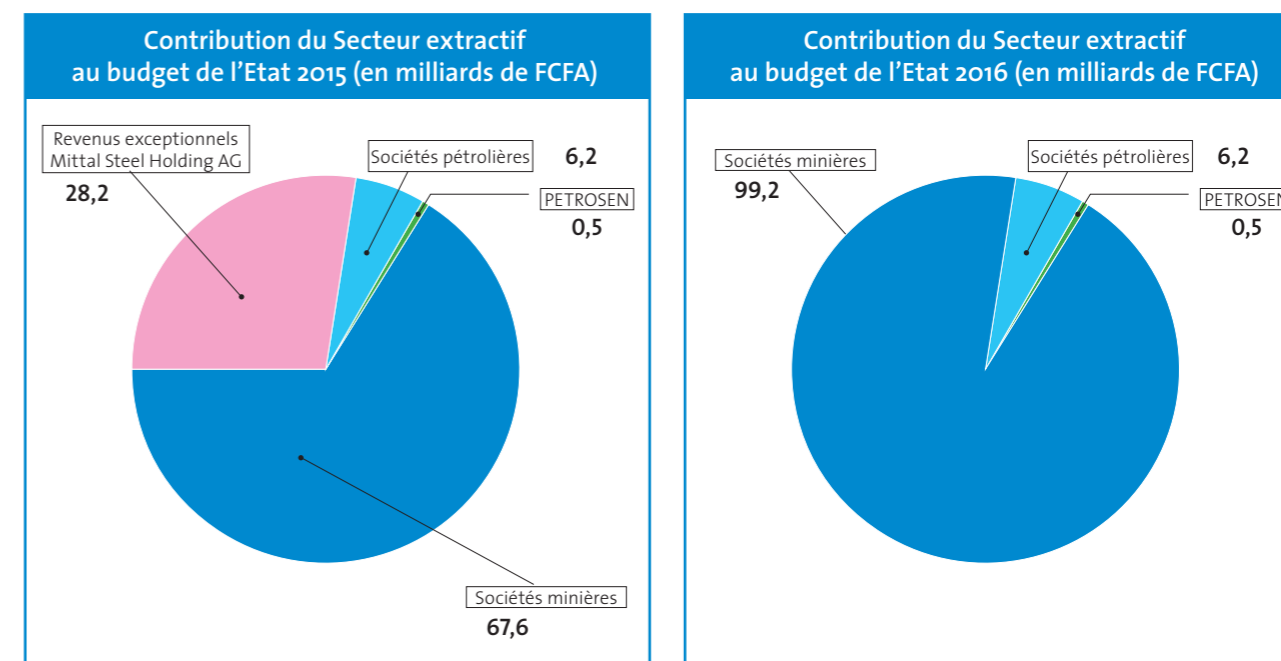
## CONTRIBUTION DU SECTEUR EXTRACTIF AU BUDGET DE L'ETAT

Les Rapports ITIE 2015 et 2016 présentent les détails de la contribution du secteur extractif au budget de l'Etat.

	2015		2016	
	Milliards FCFA	%	Milliards FCFA	%
Sociétés Minières	67,6	65,94%	99,2	96,76%
Revenus exceptionnels – Mittal Steel Holding AG	28,2	27,51%	0,0	0,00%
Sociétés Pétrolières	6,2	6,0%	6,2	6,0%
PetroSen	0,5	0,51%	0,5	0,51%
<b>Total Contribution du Secteur extractif au Budget de l'Etat</b>	<b>102,5</b>	<b>100%</b>	<b>105,9</b>	<b>100%</b>

En 2015, le secteur minier a contribué à hauteur de 95,8 milliards FCFA (dont 28,2 milliards payés par Arcelor Mittal) au budget de l'Etat, contre 99,2 Milliards FCFA en 2016. Les recettes provenant des entreprises pétrolières sont estimées à 6,7 milliards FCFA.

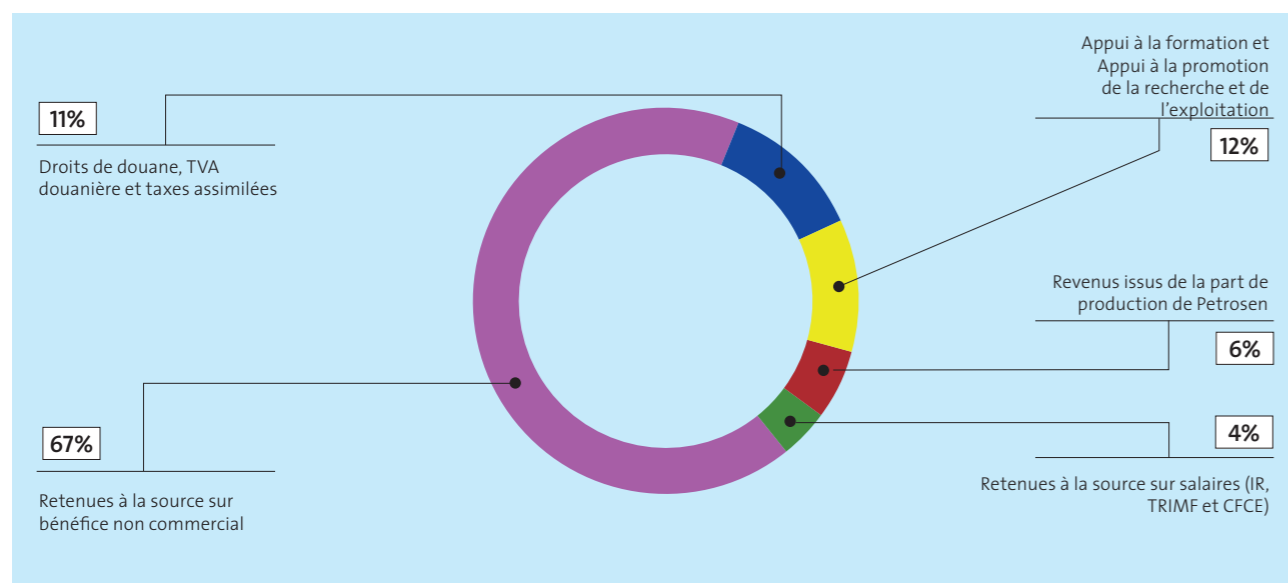
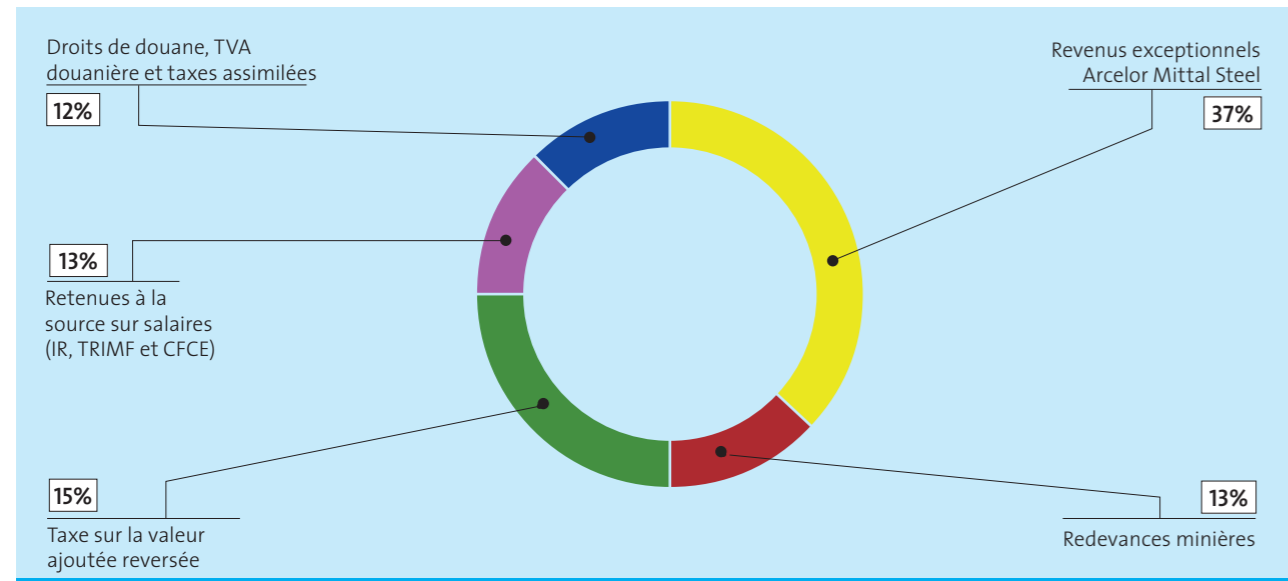
Graphique 1 : Contribution du Secteur extractif au budget de l'Etat



## RÉPARTITION DES PAIEMENTS PAR FLUX

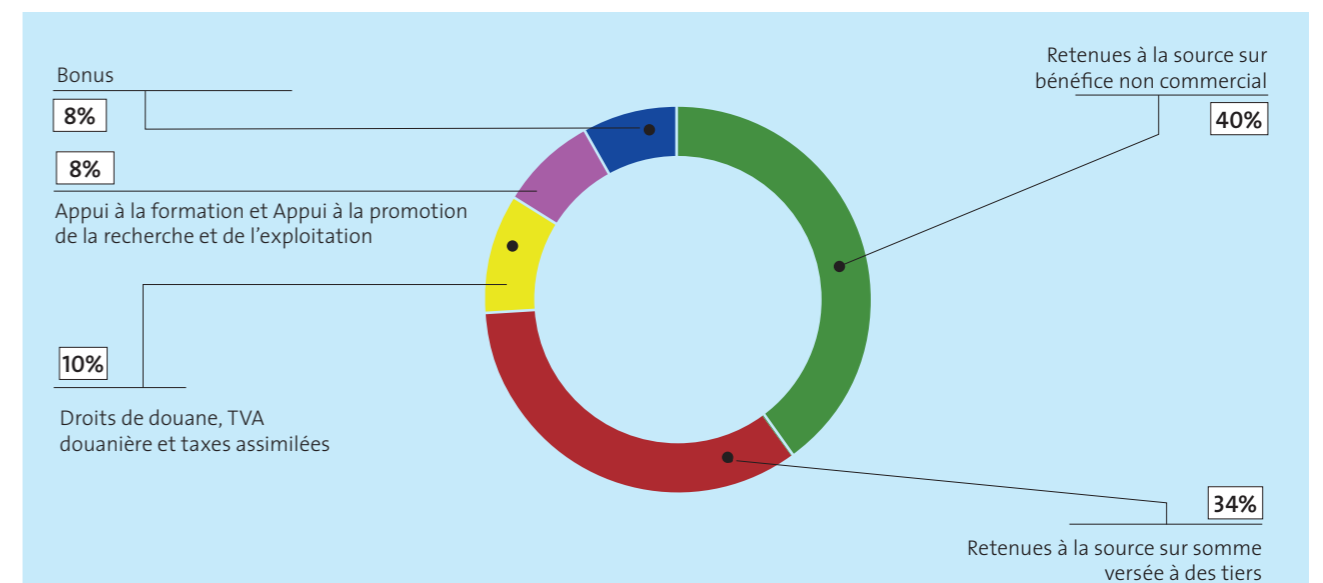
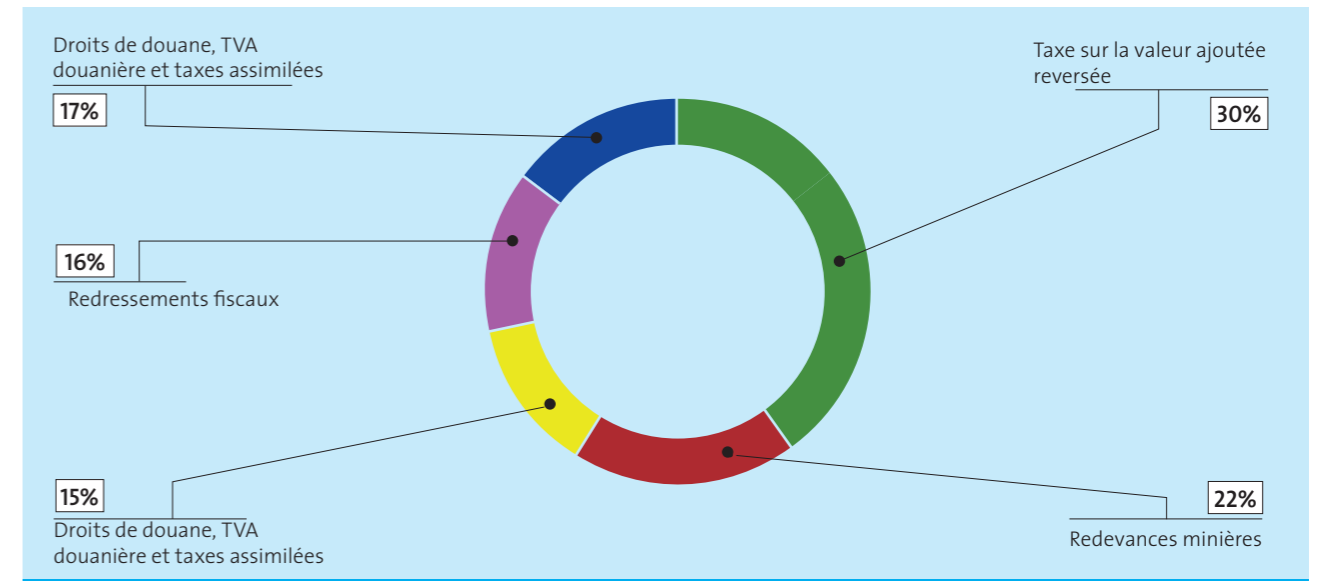
Les flux de revenus les plus significatifs en termes de recettes perçues par l'Etat en 2015 sont répartis par nature pour chaque secteur comme suit :

### Secteur minier



Les flux de revenus les plus significatifs en termes de recettes perçues par l'Etat en 2016 se présentent comme suit:

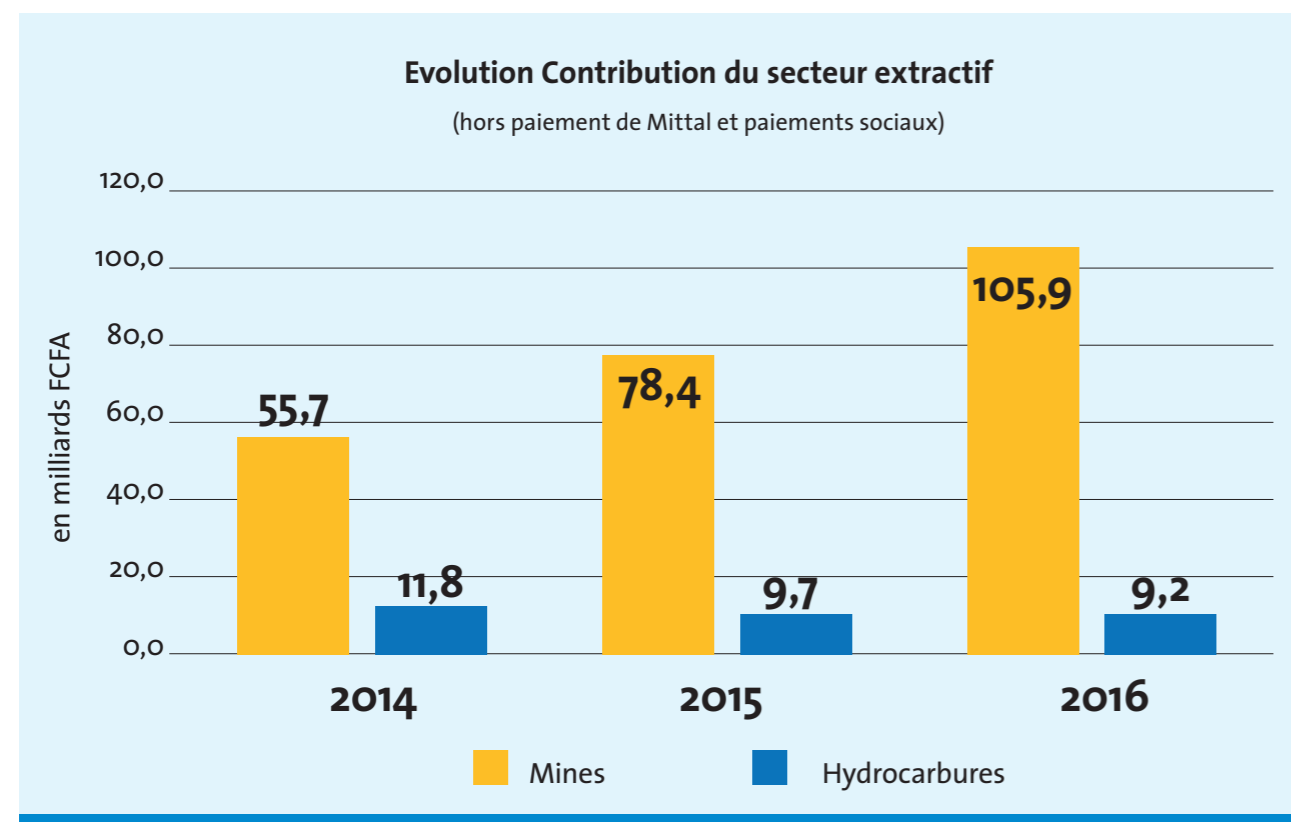
### Secteur pétrolier



Dans le secteur minier, la contribution provient essentiellement des revenus exceptionnels de Arcelor Mittal pour l'année 2015, de la collecte des flux tels que la TVA reversée à la DGID, la redevance minière, des retenues à la source, les droits de Douanes, TVA douanières et taxes assimilées.

Dans le secteur des hydrocarbures, la contribution provient essentiellement des impôts de droit commun notamment les retenues à la source sur bénéfice non commercial, les retenues à la source sur tiers, les retenues à la source sur salaire et les droits de douane et taxes assimilées.

## ANALYSE COMPARATIVE POUR LA PÉRIODE 2014-2016

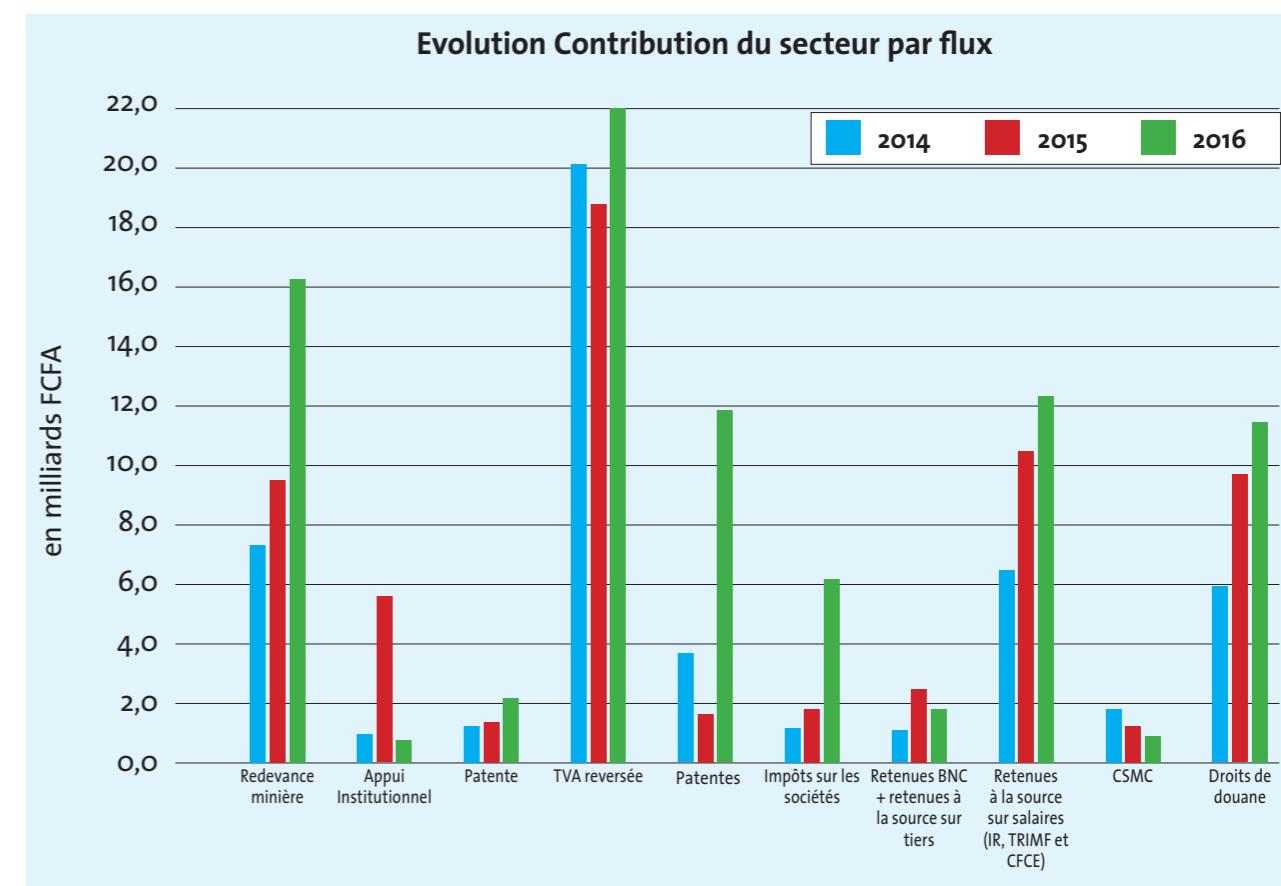


L'évolution des revenus générés par le secteur extractif entre 2014, 2015 et 2016 s'explique par plusieurs facteurs. Il s'agit entre autres : de l'augmentation de l'or produit et exporté par SGO (217 652 onces exportés en 2016 contre 193 218 onces exportés en 2015) et la fin de la période d'exonération accordée à cette entreprise, de l'augmentation des productions de la cimenterie Dangote, de Grande Côte Operations, ainsi que le recouvrement des reliquats de paiements au titre de la redevance minière auprès de certaines entreprises minières.

Par contre, les revenus générés par le secteur des hydrocarbures a connu une baisse passant ainsi de 11,8 milliards FCFA en 2014, 9,9 milliards FCFA en 2015, à 9,4 milliards FCFA en 2016. Cette situation s'explique notamment par la baisse du volume de production de gaz par la société Fortesa, qui a produit 35 163 Nm<sup>3</sup> de gaz en 2014, 22 675 044 Nm<sup>3</sup> de gaz en 2015 et 21 064 534 Nm<sup>3</sup> de gaz en 2016.

## ÉVOLUTION DES PAIEMENTS DU SECTEUR MINIER

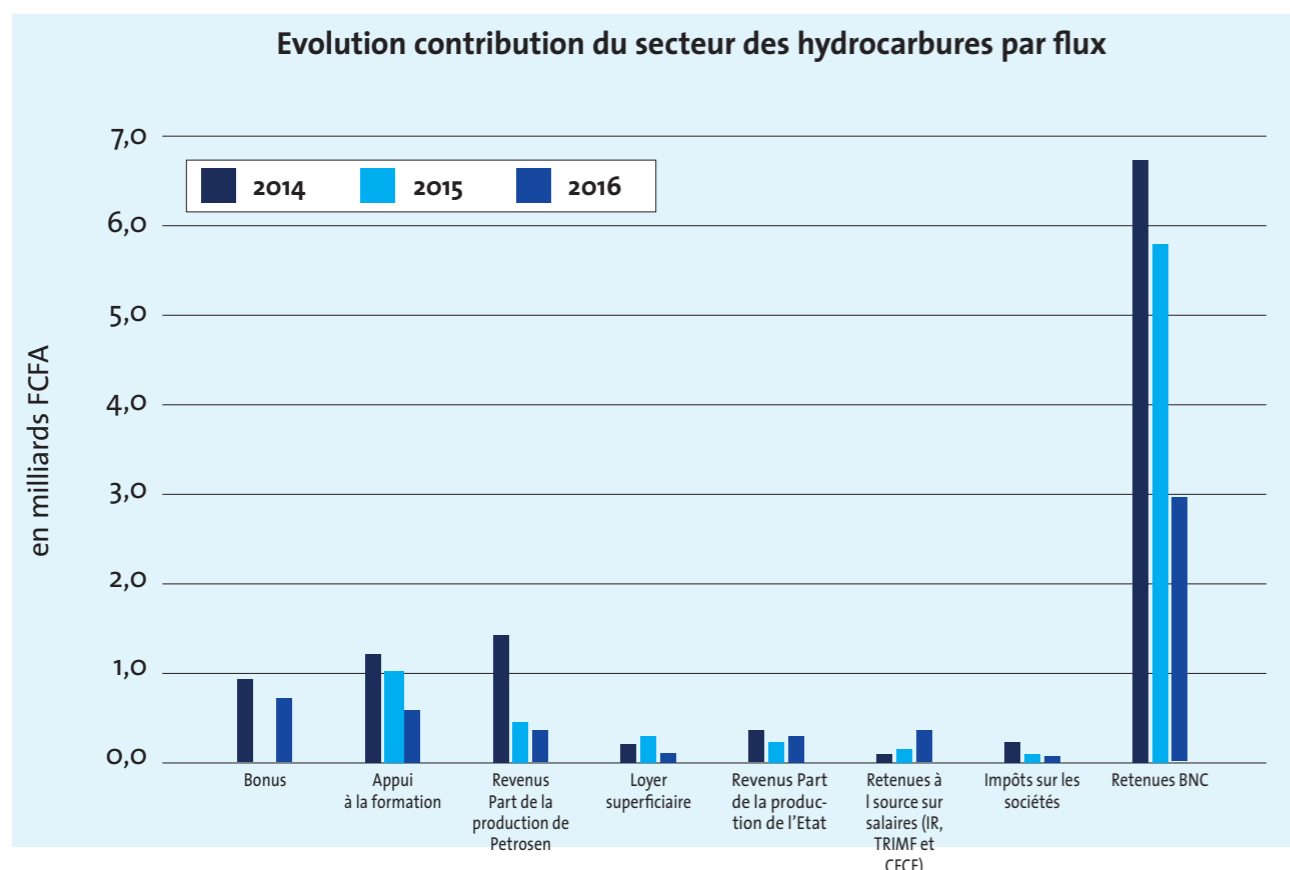
Flux financiers	Paiements déclarés perçus du Secteur Minier par l'Etat Montants en milliards de FCFA			
	2014	2015	2016	2016-2015
Redevance minière	8,4	9,7	16,3	6,6
Appui institutionnel	1,1	5,5	0,9	-4,6
Patente	1,5	1,6	2,3	0,7
TVA reversée	20,2	18,7	22,5	3,8
Redressements fiscaux	3,4	1,6	11,6	10,0
Impôts sur les sociétés	1,5	1,8	6,4	4,6
Retenues BNC + Retenues à la source tiers	1,4	2,3	1,6	-0,7
Retenues à la source sur salaires (IR, TRIMF et CFCE)	6,6	10,2	12,3	2,2
CSMC	1,8	1,4	1,2	-0,2
Droits de douane	5,8	9,5	11,4	1,8
Autres Flux	2,5	3,9	4,5	0,6
<b>Total paiements Périmètre de réconciliation</b>	<b>54,1</b>	<b>66,2</b>	<b>91,0</b>	<b>24,8</b>
<b>Total paiements Périmètre de réconciliation + Déclarations unilatérales</b>	<b>116,8</b>	<b>100,0%</b>	<b>118,1</b>	<b>100,0%</b>



Il ressort de l'analyse des contributions des entreprises minières par flux de paiement que les montants perçus au titre de la redevance sont en hausse due à l'augmentation des productions. Cependant, la TVA et les retenues à la source représentent pour le moment l'essentiel des paiements (plus de 40% du total des contributions contre 15-17% pour la redevance minière).

## EVOLUTION DES PAIEMENTS DU SECTEUR DES HYDROCARBURES

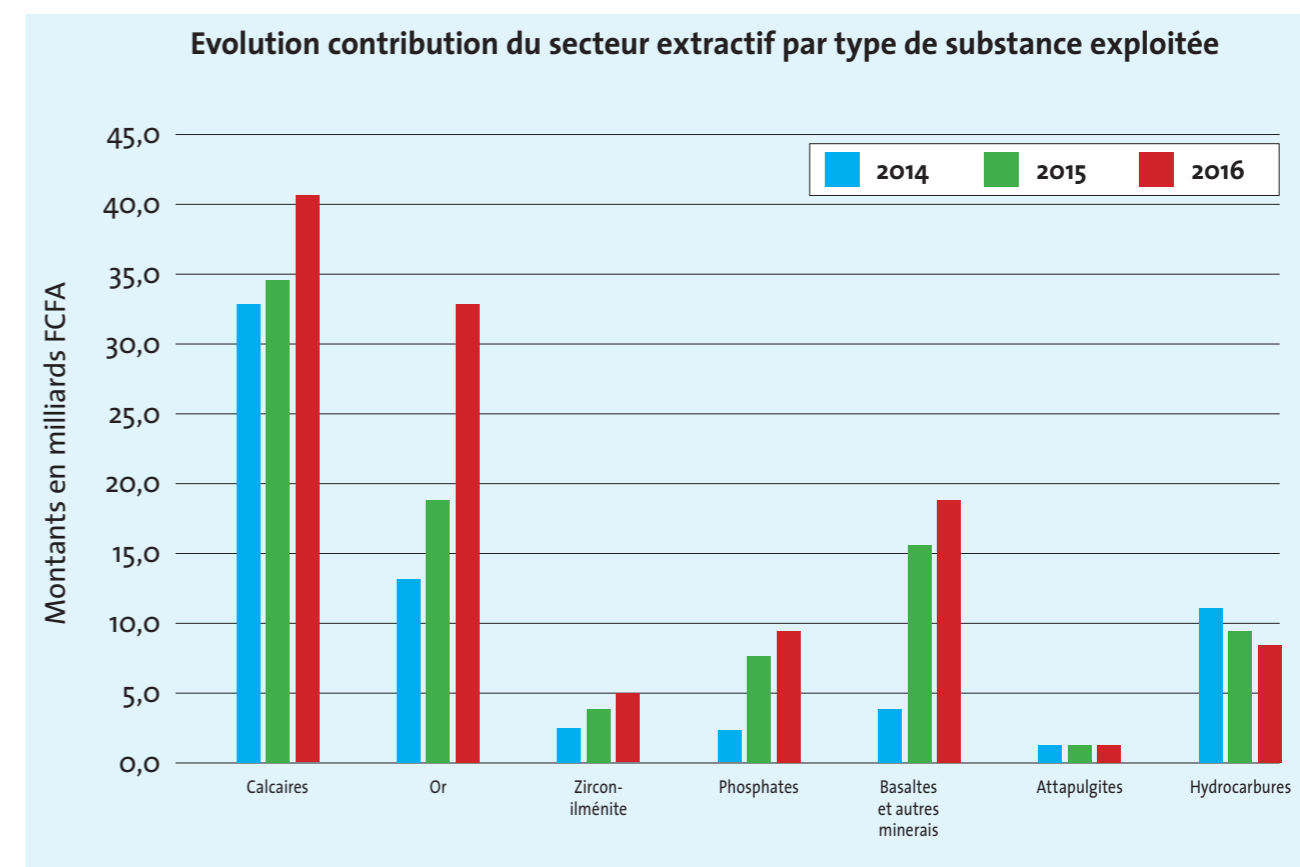
Flux financiers	Paiements déclarés perçus du Secteur Minier par l'Etat Montants en milliards de FCFA			
	2014	2015	2016	Différence 2016-2015
Bonus	0,7	0,0	0,6	0,6
Appui à la formation	1,1	1,0	0,6	-0,4
Revenus Part de la production de Petrosen	1,4	0,5	0,3	-0,2
Loyer superficiaire	0,2	0,3	0,1	-0,1
Achat de données sismiques	0,0	0,0	0,0	0,0
Revenus Part de la production de l'Etat	0,5	0,3	0,3	0,0
Retenues à la source sur salaires (IR, TRIMF, et CFCE)	0,4	0,4	0,6	0,2
Impôts sur les sociétés	0,2	0,2	0,1	-0,1
Retenues BNC	6,7	5,7	2,9	-2,7
Droits de douane	0,1	1,0	0,7	-0,3
Autres Flux	0,3	0,3	2,7	2,5
<b>Total paiements Périmètre de réconciliation</b>	<b>11,6</b>	<b>9,6</b>	<b>9,0</b>	<b>-0,5</b>
<b>Total paiements Périmètre de réconciliation + Déclarations unilatérales</b>	<b>11 842 615 375,8</b>	<b>9 696 143 075</b>	<b>9 196 579 921</b>	<b>- 499 563 154</b>



Les retenues sur le Bénéfice non commercial constituent le flux le plus important du secteur des hydrocarbures. Cela s'explique par le recours des entreprises Capricorn Senegal et Kosmos Energy à des prestataires de services pour leurs opérations de forage notamment. Les revenus de production proviennent du partage de la rente issue des ventes de gaz de l'entreprise Fortesa.

## RÉPARTITION DES REVENUS PAR SUBSTANCE

Substances	Répartition des paiements par substance exploitée			
	2014	2015	2016	Différence 2016-2015
Calcaire	32,2	34,2	40,8	8,6
Or	13,0	18,4	32,3	19,3
Zircon-Ilménite	2,7	2,8	5,0	2,3
Phosphates	2,5	7,6	9,4	6,9
Basaltes et autres minerais	4,2	15,0	17,5	13,3
Attapulgites	1,0	0,5	0,6	-0,4
Hydrocarbures	11,8	9,7	9,2	-2,6
Fer	0,04	0,04	0,10	0,1
<b>Total</b>	<b>67,5</b>	<b>88,1</b>	<b>114,8</b>	<b>47</b>



Les revenus générés par le secteur minier proviennent pour l'essentiel de l'exploitation des calcaires par les cimenteries (SOCOCIM, Dangote, Ciments du Sahel) notamment, et de celle de l'or par la société SGO. Les contributions pour les autres types de substances (zircon-ilménite, phosphates, basaltes etc.) sont en constante hausse parallèlement à l'augmentation de leurs productions.

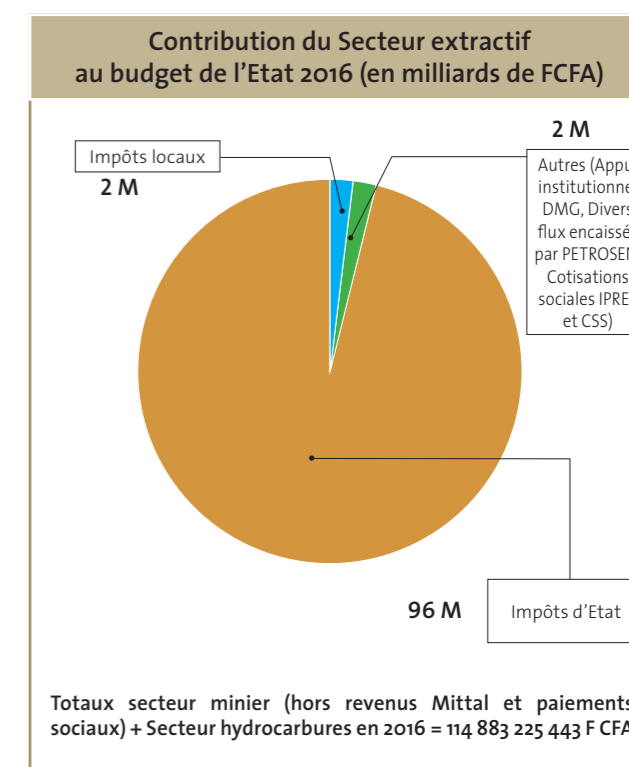
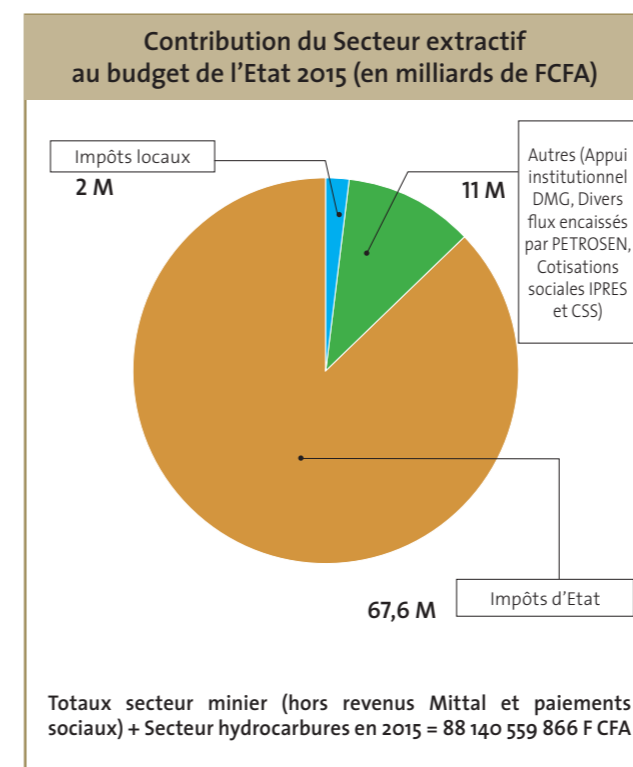
## IMPÔTS LOCAUX, IMPÔTS D'ETAT ET AUTRES CATÉGORIES DE FLUX

Régions	Paiements déclarés perçus par l'Etat du Secteur minier/ Région (Montants en FCFA)			
	2014	2015	2016	% Différence 2016-2015
Dakar	21 764 458 260	17 033 524 385	16 748 461 395	-2%
Thies	19 085 936 220	29 752 048 363	40 436 782 078	26%
Kédougou	13 000 133 137	18 412 459 456	32 405 114 356	43%
Matam	540 138 270	1 063 623 568	1 386 736 806	23%
Louga	850 062 438	571 085 646	690 582 863	17%
Saint-Louis	6 230 000	26 240 540	21 993 200	-19%
Tambacounda	59 669 820	4 616 240	2 628 896	-76%
Ziguinchor	14 438 338	13 215 707	16 860 250	22%
Diourbel	0	117 080 316	106 447 702	-10%
Fatick	0	1 000 000	0	0%
Kaffrine	0	8 755 100	6 562 800	33%
Kaolack	0	0	8 253 400	100%
Kolda	0	610 600	300 500	103%
Sédhiou	0	0	0	0
Non classé	331 430 988	11 439 975 470	14 033 116 919	18%
<b>Total paiements Périmètre de réconciliation + Déclarations unilatérales</b>	<b>55 652 497 471</b>	<b>78 444 235 391</b>	<b>105 863 841 165</b>	

Les impôts locaux sont les impôts perçus pour les collectivités locales. Parmi ces paiements, on peut citer entre autres l'appui institutionnel aux collectivités locales, les contributions foncières, les patentes, etc. Les impôts d'Etat renvoient aux impôts perçus par l'Administration centrale comme la DGID, la DMG, la DEEC, le Trésor, et qui alimentent le budget de l'Etat.

L'analyse des paiements fait ressortir une faiblesse des impôts locaux (environ 2% de la contribution globale du secteur).

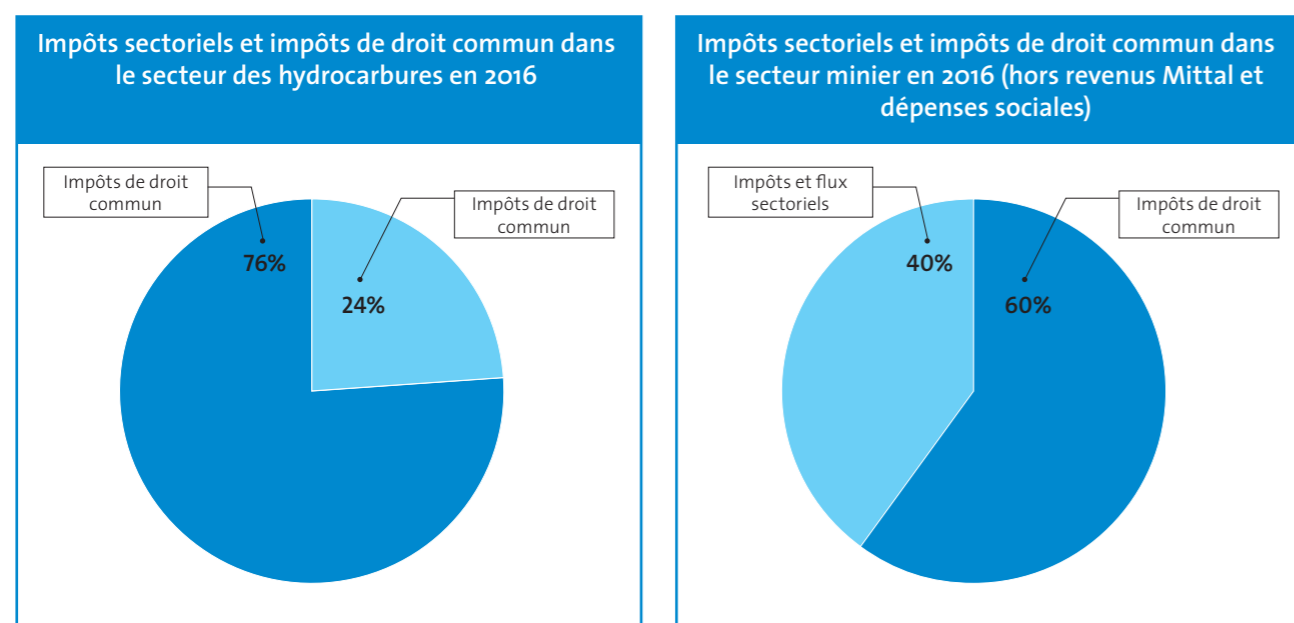
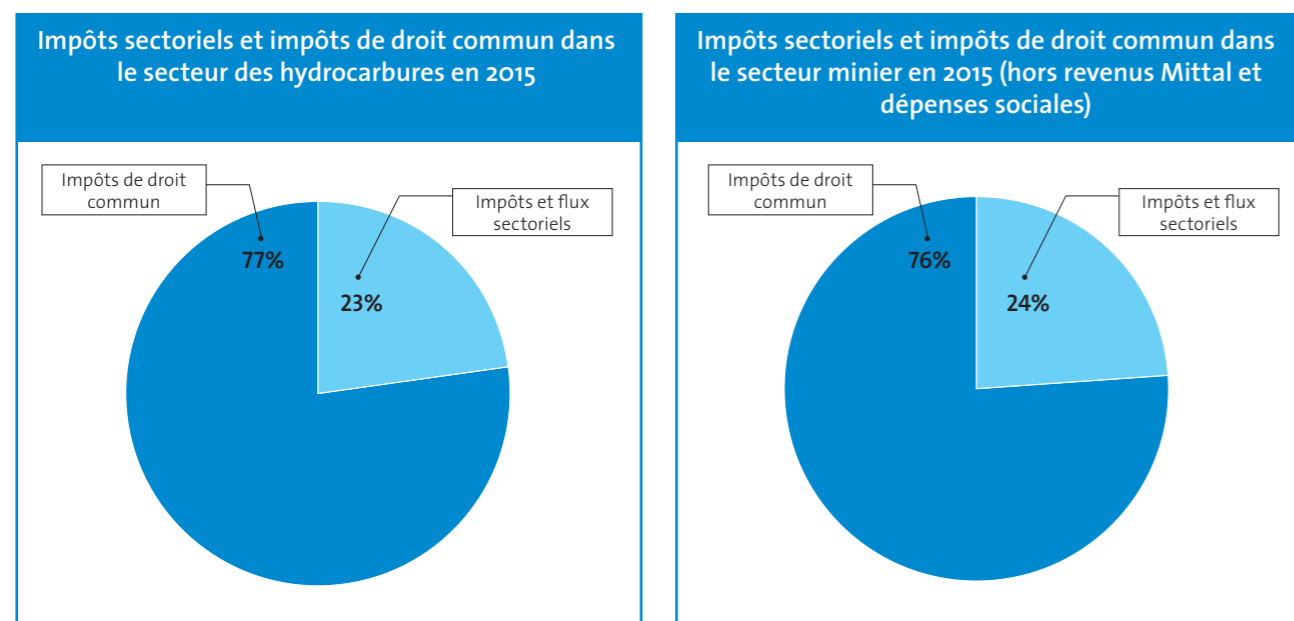
Impôts locaux, Impôts d'Etat et autres flux	Montants en FCFA en 2015	Montants en FCFA en 2016
<b>TOTAUX SECTEUR MINIER (hors revenus Mittal et paiements sociaux) + SECTEUR HYDROCARBURES</b>	<b>88 140 559 866</b>	<b>114 883 225 443</b>
Impôts d'Etat	76 382 108 491	110 086 543 805
Impôts locaux	1 808 724 522	2 357 291 044
<b>Autres (Appui institutionnel DMG, Divers flux encaissés par PETROSEN, Cotisations sociales IPRES et CSS)</b>	<b>9 949 726 853</b>	<b>2 439 390 594</b>



## EVOLUTION DES PAIEMENTS DU SECTEUR DES HYDROCARBURES

Le droit commun renvoie aux dispositions du Code général des Impôts.

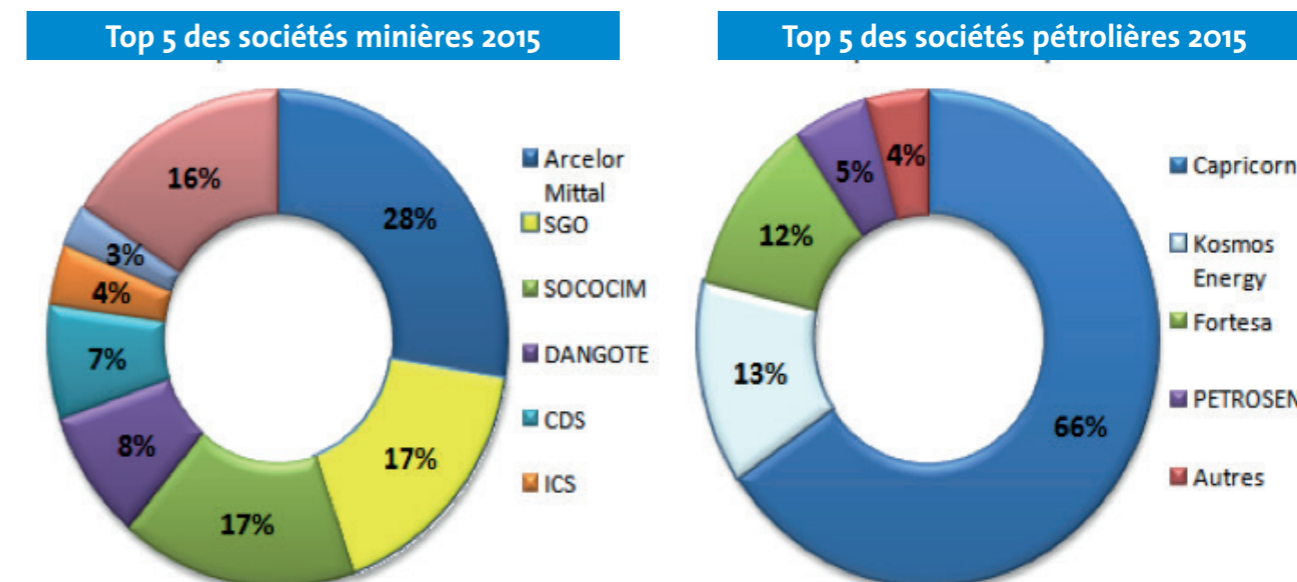
Le droit sectoriel renvoie aux dispositions des codes minier et pétrolier.



Impôts Droit Commun vs Impôts Droit sectoriel			
Années	Secteurs	%Droit commun	%Droit sectoriel
2015	Mines	76%	24%
	Hydrocarbures	77%	23%
2016	Mines	60%	40%
	Hydrocarbures	76%	24%

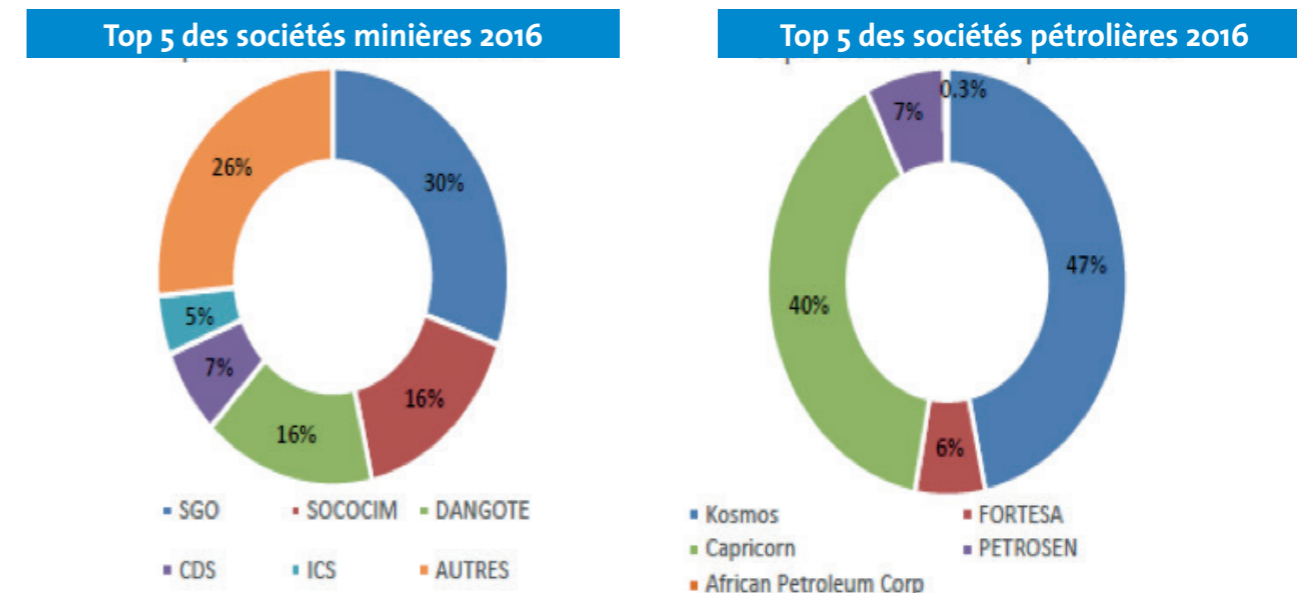
## RÉPARTITION DES PAIEMENTS PAR ENTREPRISE

En 2015, les principales entreprises contributrices à la manne financière de 102,5 milliards de francs CFA perçus par l'Etat du secteur extractif sont entre autres la SGO (17,5 milliards), la SOCOCIM (17 milliards), Dangote (8,7 milliards), les Ciments du Sahel (7,7 milliards), les ICS (4,1 milliards), etc. Il est à noter que l'Etat du Sénégal a perçu 28,2 milliards FCFA issus du règlement du contentieux avec Arcelor Mittal en 2015. Pour le secteur des hydrocarbures, les principales contributions proviennent de Capricorn (6,4 milliards), Kosmos Energy (1,1 milliards), Fortesa (1,1 milliards) etc.



En 2016, les principales entreprises contributrices aux 105,9 milliards de francs CFA du secteur extractif alloués au budget de l'Etat sont la SGO (31,5 milliards), la SOCOCIM (16,7 milliards), Dangote (16,1 milliards), les Ciments du Sahel (7,4 milliards), les ICS (5,8 milliards), etc.

Dans le secteur des hydrocarbures, les principales entreprises contributrices sont Kosmos Energy (4 milliards), Capricorn (3 milliards), Fortesa (1,1 milliards), etc.



## PROPRIETE REELLE

Révéler qui se cache  
derrière les entreprises



### Propriété réelle

- Dans le cadre du processus de collecte des données ITIE, les sociétés retenues dans le périmètre de conciliation ont été sollicitées pour reporter, à titre optionnel, les données sur la propriété réelle. Les données collectées sont présentées aux Annexes 3 et 4 des Rapports ITIE.
- Le Comité national a mis en place un groupe de travail chargé d'élaborer une feuille de route relative à la divulgation des informations sur la propriété réelle conformément à l'exigence de la norme. A compter du 1er Janvier 2020, les rapports ITIE devront divulguer les informations relatives à la propriété réelle.



## Principales recommandations

## RECOMMANDATIONS

L'Exigence ITIE n° 5.3 (f) confie à l'Administrateur Indépendant la tâche de formuler des recommandations visant à améliorer la gestion et le suivi du secteur, les pratiques d'audit et les réformes nécessaires pour rendre la gouvernance plus conforme aux normes internationales. En outre, l'Exigence ITIE n°7.1 nécessite que le Groupe multipartite (Comité national) entreprenne des actions à partir des enseignements tirés et qu'il identifie et tienne compte des recommandations découlant des Rapports ITIE, en documentant notamment toutes les activités de suivi des recommandations.

Recommandations	Entités responsables
Mise en place d'un groupe de travail incluant notamment les représentants des parties prenantes de la DMG, de PETROSEN et de la Direction des Hydrocarbures (DH) en vue d'élaborer une feuille de route pour la mise en œuvre des recommandations formulées dans le rapport spécial sur les procédures d'octroi des permis dans le secteur minier et le secteur pétrolier et gazier.	Ministère des Mines Ministère du Pétrole et des Energies PETROSEN
Œuvrer pour l'application régulière des dispositions du Décret n°2009-1334 du 30 novembre 2009 relatif aux conditions et des modalités de partage des recettes et la régularisation des transferts non effectués.	Ministère des Mines Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan Ministère de la Gouvernance Territoriale
- La prise en compte par le Ministère de l'Economie des Finances et du Plan (MEFP), dans la réforme envisagée du plan comptable, des recettes entrant dans le champ de la norme ITIE afin qu'elles soient individualisées. - Harmonisation du système national de classification des revenus budgétaires avec les normes internationales telles que le Manuel de Statistiques des Finances Publiques du FMI de 2014 pour permettre une meilleure traçabilité des revenus extractifs et de leurs utilisations.	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
Renforcer le suivi des données de production et des exportations par la DMG en exigeant la communication systématique par les entreprises des rapports d'activité et l'explication des écarts relevés avec la base de liquidation de la redevance minière due par les sociétés.	Ministère des Mines
Revoir le processus de recouvrement des recettes douanières via l'interfaçage du système de gestion des liquidations avec celui utilisé pour le recouvrement, l'adoption du principe de l'unicité des quittances par rapport aux contribuables et la suppression du traitement manuel du recouvrement des amendes.	Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan
Prévoir dans le nouveau code pétrolier la perception des bonus (de signature, de production et de découverte) en clarifiant leurs régimes fiscaux.	Ministère du Pétrole et des Energies
La mise en place d'un système intégré permettant de délivrer à la première demande des statistiques sectorielles sur les industries extractives.	Ministère des Mines Ministère du Pétrole et des Energies Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan (Trésor, DGID) PETROSEN



186, Avenue du Pdt Lamine Gueye X Jacques Bugnicourt, 4<sup>e</sup> étage, Dakar  
Tél. : +221 33 821 69 72 • E-mail : itie@itie.sn

[www.itie.sn](http://www.itie.sn)